



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 30 juin 2012

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction no 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2012.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	37.190 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	37.190 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	37.190 M€
-autres	0 M€
	37.190 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	9.623 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	27.567 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	37.190 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	6.896 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2.717 M€
	9.613 M€
<i>prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19.287 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	8.281 M€
	27.568 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	2
1991	0 M€	0
1992	0 M€	5
1993	1 M€	79
1994	1 M€	138
1995	1 M€	94
1996	7 M€	509
1997	17 M€	831
1998	30 M€	1.194
1999	69 M€	2.070
2000	77 M€	1.954
2001	124 M€	2.515
2002	169 M€	2.926
2003	648 M€	9.410
2004	1.224 M€	13.939
2005	1.758 M€	17.366
2006	1.694 M€	14.914
2007	1.341 M€	10.745
2008	909 M€	7.319
2009	587 M€	4.621
2010	499 M€	3.442
2011	401 M€	2.745
2012	67 M€	524
	9.623 M€	97.342

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	0
1991	0 M€	0
1992	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	5
1995	0 M€	4
1996	1 M€	32
1997	2 M€	113
1998	6 M€	297
1999	12 M€	470
2000	27 M€	894
2001	63 M€	1.797
2002	98 M€	2.298
2003	719 M€	15.821
2004	1.264 M€	21.250
2005	2.119 M€	27.985
2006	2.687 M€	31.438
2007	2.722 M€	26.393
2008	2.520 M€	25.324
2009	3.950 M€	34.539
2010	6.634 M€	50.983
2011	4.128 M€	34.347
2012	617 M€	5.432
	27.567 M€	279.423

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	342
1	20 M€	2.025
2	46 M€	2.455
3	70 M€	2.657
4	102 M€	2.865
5	117 M€	2.755
6	173 M€	3.376
7	241 M€	4.164
8	300 M€	4.490
9	292 M€	3.698
10	293 M€	3.318
11	369 M€	4.118
12	493 M€	5.091
13	549 M€	5.318
14	577 M€	5.270
15	535 M€	4.651
16	550 M€	4.679
17	669 M€	5.579
18	836 M€	6.633
19	789 M€	6.001
20	649 M€	4.884
21	602 M€	4.340
22	407 M€	2.763
23	305 M€	1.966
24	236 M€	1.496
25	141 M€	887
26	88 M€	546
27	59 M€	330
28	50 M€	277
29	59 M€	339
30	5 M€	29
	9.623 M€	97.342

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	5 M€	1.613
1	62 M€	6.819
2	142 M€	7.857
3	253 M€	9.526
4	371 M€	10.802
5	464 M€	10.578
6	631 M€	12.288
7	815 M€	13.340
8	1.101 M€	15.632
9	1.297 M€	16.371
10	1.188 M€	13.798
11	1.249 M€	13.617
12	1.417 M€	14.404
13	1.946 M€	17.057
14	1.830 M€	15.777
15	1.611 M€	12.810
16	1.588 M€	11.533
17	1.816 M€	12.437
18	2.110 M€	13.984
19	1.478 M€	10.083
20	1.102 M€	7.349
21	1.036 M€	6.702
22	1.118 M€	7.089
23	1.474 M€	8.854
24	1.122 M€	6.849
25	259 M€	1.727
26	37 M€	246
27	24 M€	148
28	14 M€	86
29	8 M€	43
30	0 M€	4
	27.567 M€	279.423

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.